



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal mardi 12 février 2013

Salle du Conseil municipal

Mairie de DISSAY

L'an deux mille treize, le 12 février, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre de présents votants : 17

Nombre de pouvoirs accordés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19

PRESENTS : Monsieur Louis REMBLIER, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Monsieur Aymeric DUVAL, Monsieur Carlos FERREIRA, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Madame Annie LEGRAND, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Olivier POUZET, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Jean-Marie THEBAULT

POUVOIR : Monsieur Gérard ANDRE, représenté par Monsieur François ARANDA
Madame Marie-France DUBOIS, représentée par Monsieur Sébastien PERE.

ABSENTS: Madame Arlette BRISON, Monsieur Gérard ANDRE,

Election d'un secrétaire de Séance Monsieur Aymeric DUVAL

Abstention	Contre	Pour
		19

Mise au vote du Procès-verbal du Conseil Municipal, séance 18 décembre 2012

Abstention	Contre	Pour
		19

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions diverses qui pourraient y être inscrites.

Mise au vote de l'ordre du jour

- Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil
- Dégrèvements facture d'eau
- Demande de subvention à l'agence de l'eau pour mise en place sectorisation
- Avenant à la convention SPS de la salle polyvalente
- Modification du tableau des effectifs
- Demande de subvention au Pays, Conseil Régional et Feader pour réaménagement centre bourg
- Création de l'opération centre bourg sur le budget commune
- Modification des tarifs liés au droit de place
- Mise en place d'heures supplémentaires dans le cadre du remplacement de la DGS
- Vente terrain
- Contrat assurance chômage
- Rythmes scolaires
- Dégrèvement pénalités
- Questions diverses

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n° 01/12-02-2013 : Dégrèvements facture d'eau

Monsieur le Maire fait part des demandes de dégrèvements de facture d'eau.

Après analyse de ces dernières et des causes ayant engendré ces fuites privatives, il est proposé au conseil municipal le dégrèvement des compteurs suivants :

- compteur 18 01 03238 : 141.59 € de remise exceptionnelle
- compteur 18 01 04239 : 116.65 € de remise exceptionnelle
- compteur 18 01 04553 : 286.30 € de remise exceptionnelle
- compteur 18 01 02376 : 598.21 € de remise exceptionnelle
- compteur 18 01 02506 : 224.82 € de remise exceptionnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les dégrèvements proposés.

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n° 02/12-02-2013 : Mise en place d'une sectorisation-Demande d'inscription à un programme subventionné

Monsieur le Maire propose de demander l'inscription à un programme subventionné de l'agence de l'eau, des travaux de sectorisation de réseau de distribution d'eau, d'un montant de 29 000 € HT.

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier d'avant-projet correspondant établi par le SIVEER.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité des présents :

- 1/ adopte le dossier d'avant-projet qui vient de lui être soumis et dont le devis est estimé à ce stade à 29 000 € HT
- 2/ s'engage à inscrire à son budget les sommes nécessaires à l'investissement et au bon entretien des ouvrages.
- 3/ Autorise le Maire à signer un contrat de prestations intégrées avec le SIVEER pour lui confier la réalisation des travaux de mise en place d'une sectorisation
- 4/ Sollicite l'octroi d'une subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne au taux le plus élevé possible.
- 5/ Décide de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des pièces permettant de mener à bien l'exécution du projet.

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n° 03/12-02-2013 : Signature avenant n°1 Convention de coordination SPS Qualiconsult

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de prolonger la mission de coordination SPS pour la salle polyvalente par rapport à la signature du marché initial.

Monsieur le Maire indique que la mission devait être réalisée sur une durée de 7 mois initialement, hors un dépassement de délai de 6 mois est prévu.

Il demande donc à l'assemblée l'autorisation de signer un avenant n°1 pour un montant de 1080 € HT soit 1291.68 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la signature de cet avenant, cette somme sera inscrite au BP 2013 à l'opération 150 Salle polyvalente.

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n° 04/12-02-2013 : Modification du tableau des effectifs

Suite à des avancements de grade ainsi que des mouvements de personnel, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal le tableau des effectifs suivants :

GRADE	POSTE / SERVICE
<u>ADMINISTRATIFS</u>	
Attaché - 35/35°	Directrice Générale des Services
Rédacteur-35/35°	Non pourvu
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe-35/35°	DGA - Gestionnaire des Ressources humaines
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe-35/35°	Communication-Archives-Secrétariat
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe-19/35°	Médiathèque
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe- 35/35°	Marchés publics-Subventions
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe-35/35°	Service urbanisme-Accueil-Etat civil
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe- 35/35°	Service comptabilité Investissement -fonctionnement
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe- 35/35°	Caisse des écoles, Election, CCAS, recensement
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe- 35/35°	Accueil, fêtes et cérémonies
<u>TECHNIQUE</u>	
Technicien 35/35°	Responsable du service technique
Agent de maîtrise principal 35/35°	Service bâtiments
Agent de maîtrise 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 1 ^{ère} classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 1 ^{ère} classe 35/35°	Service voirie
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service espaces verts
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service voirie
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service bâtiments
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service polyvalent
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service espaces verts
Apprenti 35/35°	Service espaces verts
<u>ECOLES ET DIVERS</u>	
Adjoint technique 1 ^{ère} classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 35/35°	Service cuisine centrale
Agent maîtrise 35/35°	Non pourvu
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe- 35/35°	Service animation
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 16/35°	Non pourvu
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 20/35°	Transport – surveillance et entretien cantine - entretien
Adjoint technique 2 ^{ème} classe-27.5/35°	Surveillance cantine, entretien bâtiment, garderie
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 28/35°	Cantine maternelle, transport scolaire, médiathèque
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 34/35°	Cantine maternelle, transport scolaire, garderie
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 32/35°	Garderie, entretien bâtiments, surveillance cours
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 18/35	Garderie, médiathèque
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 32/35°	Service cantine, entretien bâtiments
Adjoint technique 2 ^{ème} classe - 34/35°	Service cuisine centrale, entretien bâtiments, transport
Adjoint technique 2 ^{ème} classe 35/35°	Service cuisine centrale, garderie
ATSEM 1 ^{ère} Classe - 34/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM 1 ^{ère} classe – 30/35°	Service de l'école maternelle, transport

ATSEM 1 ^{ère} classe – 30/35°	Service de l'école maternelle, garderie
ATSEM 1 ^{ère} classe – 30/35°	Service de l'école maternelle , garderie
ATSEM principal 2 ^{ème} classe 35/35	Service de l'école maternelle, médiathèque, garderie

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n° 05/12-02-2013 : Demande de subvention au Pays, Conseil Régional et Feader pour aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une étude a été lancée avec le cabinet Parcours pour un montant de 14 616 € HT concernant l'aménagement du centre bourg.

Parallèlement, ce même bureau d'étude a été mandaté pour une mission d'ingénierie d'un montant de 8400 € HT concernant l'aménagement du Trait de la Charbonnière rentrant dans cette même étude.

L'hypothèse du coût des travaux d'aménagement du Trait de la Charbonnière est estimée à 120 000 € HT.

Dans le cadre du CRDD 2007-2013, l'aménagement du centre bourg était un projet identifié et subventionnable.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de solliciter la subvention correspondante à ce projet auprès des différents financeurs, tels que le Pays du Haut Poitou et Clain, le Conseil Régional et le Feader.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide les demandes de subventions réalisées dans le cadre de ce projet.

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n° 06/12-02-2013 : Création de l'opération centre bourg sur le budget Commune

Suite à la décision de lancer une étude sur l'aménagement du centre bourg, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer sur le budget commune une opération 280 intitulée « centre bourg ».

Des crédits seront affectés sur cette opération au budget 2013 correspondant aux différentes études et travaux lancés dans ce cadre.

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n° 07/12-02-2013 : Modification des tarifs liés au droit de place

Suite à une erreur matérielle entachant la délibération n°4 du 07 juin 2012, il convient de modifier les tarifs liés au droit de place.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Mètre linéaire (occupation occasionnelle) : 1.50 €
- Forfait trimestriel au mètre linéaire : 6.50 €
- Forfait trimestriel borne électrique : 18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte et valide ces nouveaux tarifs.

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n° 08/12-02-2013 : Heures supplémentaires-Dépassement du contingent mensuel de 25 h

Par délibération du 07 juin 2012, le Conseil municipal a approuvé les modalités de mise en œuvre de l'IHTS (indemnités horaires pour travaux supplémentaires) selon les conditions prévues par le décret n°2002-60 du 14 Janvier 2002 et le décret n°91-875 du 6 Septembre 1991.

Ces indemnités peuvent être versées à l'ensemble des personnels de catégorie C - y compris les agents logés- ainsi qu'aux personnels de catégorie B justifiant d'une rémunération afférente au plus à l'indice brut 380 lorsque leurs missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires. Elles peuvent être versées aux agents non titulaires de même niveau et exerçant des fonctions de même nature.

Le nombre des heures supplémentaires accomplies dans les conditions fixées par le décret du 14 janvier 2002 susvisé ne peut dépasser un contingent mensuel de 25 heures.

Toutefois, lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, ce contingent peut être dépassé sur décision du chef de service qui en informe immédiatement les représentants du personnel au CTP.

En outre, des dérogations permanentes au contingent mensuel peuvent être accordées, à titre exceptionnel, et dans les limites prévues au I de l'article 3 du décret du 25 août 2000 concernant le cadre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, après consultation du comité technique paritaire.

Dans le cadre du remplacement de la Directrice Générale des Services et des agents du service administratif en arrêt de travail pour maladie ou maternité ou congés payés, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur les dérogations permanentes au contingent maximum de 25 heures supplémentaires autorisées, compte tenu de leurs contraintes et conditions particulières de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le dépassement du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires dans le cadre énoncé ci-dessus.

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n° 09/12-02-2013 : Vente de parcelle

Dans le cadre d'une vente entre particuliers, la commune a été saisie par le notaire du fait qu'elle est propriétaire d'une partie de la parcelle à vendre à savoir la parcelle 594 de la section AS d'une superficie de 87 ca.

Afin de régulariser la situation, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur la vente de cette parcelle et en définir le prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte de vendre la parcelle définie ci-dessus au prix de 10 € HT/m².

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n° 10/12-02-2013 : Contrat assurance chômage

Le maire expose au conseil municipal la possibilité de recruter des agents contractuels en direct par la mairie.

Les agents seraient recrutés :

- sous contrat à durée déterminée,

- de droit privé cotisant au régime général
- quel que soit le motif de recours (remplacement d'agents absents, renfort temporaire d'activité, besoins saisonniers, vacance de poste en attendant le pourvoi par un titulaire, etc.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1. autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de travail et toutes les démarches afférentes à la conclusion et au suivi des contrats.
2. autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage.

Abstention	Contre	Pour
		19

Délibération n° 11/12-02-2013 : Rythme scolaire

Vu le Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu les conditions d'organisation relatives à cette réforme,

Vu les réunions organisées avec les conseils des deux écoles communales,

Vu le bilan du questionnaire envoyé à la population sur la mise en place de cette réforme,

Considérant qu'il convient de se prononcer avant le 30 mars 2013 sur la date de mise en application de la réforme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en place la nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire à compter du mois de septembre 2013.

Abstention	Contre	Pour
2		17

Délibération n° 12/12-02-2013 : Demande de dégrèvement

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier envoyé par un particulier demandant une remise gracieuse de pénalités concernant la Taxe locale d'équipement.

Monsieur le Maire indique que ce particulier a omis de payer sa facture dans les délais et s'est vu appliquer une majoration de 76 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal refuse d'accorder la remise gracieuse des pénalités à ce particulier.

Abstention	Contre	Pour
		19

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, puis chaque adjoint dresse le bilan des travaux de chacune des commissions :

Intervention de Monsieur Louis REMBLIER, Maire

Monsieur le Maire fait un rappel des dates à venir :

21 février 2013 : réunion PLU équipe municipale

20 mars 2013 : préparation du conseil municipal

28 mars 2013 : Conseil Municipal

17 janvier 2014 : vœux du Maire à la population

Concernant l'aménagement du centre bourg Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble du projet et de commencer par faire les réseaux en sous sol (aménagement, enfouissement de câbles, etc.)

Monsieur le Maire informe qu'une réunion se tiendra le 08/03/2013 pour la rétrocession de la voirie la Ronde.

Interventions sur les dégrèvements de factures d'eau

Monsieur Michel FRANCOIS demande d'envisager une action avec le SIVEER afin de sensibiliser les administrés à surveiller leur consommation d'eau.

Concernant l'aménagement du centre bourg Monsieur Michel FRANCOIS précise que le cabinet Parcours élabore des scénarios et que le conseil municipal travaille sur ces scénarios. Dans un second temps la population pourra être concertée.

Monsieur Damien AUBRION se demande si la nouvelle loi n'impose pas aux distributeurs d'eau de prévenir les abonnés. Il est proposé de présenter au prochain conseil la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, rendue applicable par le décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012, impose au service de distribution de l'eau de prévenir l'abonné dès qu'une consommation excessive d'eau est détectée. La Loi précise le caractère "excessif" de la consommation d'eau par "un volume d'eau consommé depuis le dernier relevé (qui) excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné". Le décret d'application n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 rend applicable cette loi dès maintenant, en partie. Le texte rentrera entièrement en vigueur le 1er juillet 2013. Le consommateur a désormais tout intérêt à signifier auprès de son fournisseur d'eau la surconsommation subie et le justificatif des réparations pour bénéficier du plafonnement prévu.

Interventions sur la réforme des rythmes scolaires.

Madame Annick PLUMEREAU rappelle les grands principes de cette réforme : rythme hebdomadaire de 24h de temps scolaire réparti sur 9 demi-journées de classe. Il est rappelé que le conseil d'école de Paul Emile Victor a eu lieu le vendredi 8 février. Une ébauche d'organisation a été présentée et tendrait à allonger la pause méridienne. Il est rappelé que rien ne peut être arrêté tant que le conseil d'école de Tony Lainé prévu le vendredi 15 février n'a pas eu lieu.

Monsieur le Maire rappelle que les deux écoles devront avoir les mêmes horaires.

Monsieur Damien AUBRION demande de chiffrer le nombre d'enfants susceptibles de prendre le bus le bus le mercredi pour Puygremier.

Monsieur Michel FRANCOIS rappelle que le surcoût présenté doit être rapporté au budget global de fonctionnement et que la problématique réside dans la faisabilité des transports et l'organisation des familles.

Madame Annie LEGRAND admet que la réforme doit être mise en place mais met en cause le délai pour le faire.

Madame Denise KARAGUITCHEFF rappelle que l'esprit de la réforme n'est pas de laisser les enfants en récréation 30 minutes supplémentaires lors de la pause déjeuner.

Monsieur Michel FRANCOIS rappelle que la réforme est de droit, en ce sens il convient de la mettre en place en 2013, ou de solliciter une dérogation pour 2014. Quoiqu'il en soit s'il y a un allongement de la pause méridienne ce sera un temps pour développer des animations.

Monsieur Olivier POUZET remarque que beaucoup de grandes villes repoussent la mise en œuvre de la réforme et pose la question de l'animation en terme de capacités et de possibilités.

Monsieur Damien AUBRION rappelle que grâce au questionnaire de la commission éducation et solidarités, nous connaissons maintenant les attentes de la population de manière assez précise. Nous avons déterminé un budget prévisionnel, il serait opportun de démarrer dès 2013, tout en se gardant une marge d'évolution ou de réajustement si nécessaire.

Monsieur Michel FRANCOIS rappelle que les parents et l'équipe éducative de Paul Emile Victor sont prêts.

Intervention de Monsieur Pierre BREMOND, adjoint au Maire, en charge de l'animation et de la vie associative

Monsieur Pierre BREMOND présente le flyer « musiques en Clain », une saison musicale de février à juin, soutenue par la municipalité qui met gratuitement à disposition la Maison des associations et a

subventionné l'association organisatrice "Les clés du classique". En contrepartie, l'association intervient dans les écoles de musique communautaires et à l'école Paul-Emole Victor. Par ailleurs, le prix maximum d'un concert par personne est de 8€, ce qui constitue une offre attrayante au regard de la qualité des intervenants.

Monsieur Pierre BREMOND demande à ce que "Dissay les échos" puisse être distribué rapidement car il fait mention du premier concert le samedi 16 février. Il invite également à consulter le site internet www.musiquesenclain.com.

Monsieur Pierre BREMOND informe qu'en raison des travaux, les activités des associations de la salle polyvalente ont été déplacées vers les autres salles communales (salle des associations, salle galipeau, Puygremier, etc.).

Monsieur Pierre BREMOND informe que la commission vie associative et animations s'est réunie pour déterminer la programmation des "rendez-vous de l'été".

Monsieur Pierre BREMOND fait part de la réunion médiathèque du 12/01/2013. Il remercie les bénévoles et Brigitte JOYEUX pour le travail accompli. Dissay se situe au dessus de la moyenne nationale avec plus de 500 cartes de lecteurs, soit plus de 17% de la population. Des projets se concrétisent cette année avec de plus en plus de partenaires institutionnels (centres jeunes, crèche, écoles, relais assistantes maternelles, etc.). La Médiathèque est désormais un établissement culturel reconnu sur le territoire.

Intervention de Monsieur François ARANDA, adjoint au Maire, chargé du développement économique

Monsieur François ARANDA fait part de l'installation d'un photographe sur la commune rue des lordières et dont l'inauguration est prévue le 15/02/2013 à 19h30.

Monsieur François ARANDA fait part du travail de Julie MICHEL, agent de maîtrise aux services espaces verts, quant à son étude du nouveau rond point de la bélardière. Elle continue à travailler sur sa proposition suite aux remarques de plusieurs conseillers municipaux souhaitants y incorporer quelque chose qui rappelle les Parcs. Le rond Point e-parc va être commandé et celui de Rambault doit être plus accès sur l'artisanat.

Intervention de Madame Annick PLUMEREAU, adjointe au Maire, en charge de l'éducation et des solidarités

Madame Annick PLUMEREAU informe le conseil municipal que la commune de Saint-Georges-Lès-Baillargeaux a annulé le séjour aux sports d'hiver, initialement prévu sur les vacances de février 2013, faute d'un nombre suffisant de participants. La commune de Dissay totalisait 6 inscrits.

Madame Annick PLUMEREAU informe que le prochain conseil d'administration du CCAS aura lieu le mercredi 13 février 2013 à 18h30 et que le conseil d'école de Tony Lainé se tiendra le vendredi 15 février à 18h00..

Madame Annick PLUMEREAU fait le retour du conseil d'école de Paul Emile Victor du vendredi 8 février et particulièrement des remerciements de la maîtresse G pour les travaux effectués et la qualité des locaux d'accueil.

Madame Annick PLUMEREAU pose la question du nettoyage de l'église très poussiéreuse en particulier le sol et les chaises. Monsieur le maire informe que cette question sera traitée ultérieurement.

Intervention de Monsieur Michel FRANCOIS, adjoint au Maire à la communication et à la citoyenneté

Monsieur Michel FRANCOIS s'étonne que la commune n'ait pas été sollicitée suite au conseil communautaire du 17/01/2013 pour fixer les vœux du maire 2014. Le budget de la communauté de commune 2013 est voté, en revanche la trésorerie n'ayant pas transmis le compte administratif ce dernier n'a pas pu être voté. Le pôle des millas est contributeur, la petite enfance, culture et communication sont des secteurs qui dégagent moins de résultat. La communauté de communes a apuré toutes les opérations

non concrétisées (maison de pays et centre aquatique). La communauté de communes a décidé de ne pas augmenter les impôts sur 2013 (hors les bases). Monsieur Michel FRANCOIS relève une forte augmentation pour la petite enfance et l'administration générale.

Monsieur Michel FRANCOIS rappelle les subventions de la communauté de communes aux communes (salles des fêtes de SAINT GEORGES, demande en cours d'une subvention pour une aire de covoiturage, etc.).

Monsieur Michel FRANCOIS rappelle la dernière commission communication du 07/02. Il informe de l'arrivée des plans de la commune de DISSAY dont 23 exemplaires grands formats, la distribution et la définition de lieux stratégiques d'implantation (Services Techniques, place Pierre d'Amboise, Béliardière, etc.). Monsieur Michel FRANCOIS rappelle que ce travail a été entièrement réalisé par les élus et remercie toutes les personnes ayant participé à la réalisation dudit plan.

Monsieur Michel FRANCOIS informe que suite au CCJ du 26/01, La commande des jeux de plage est en cours. L'appel d'offre concernant le skate parc va être lancé prochainement. Les membres du CCJ travaillent sur l'inauguration. Le CCJ effectue un déplacement instructif à PARIS le samedi 16 février. Prochaines réunions de quartier : 07/03/2013, 05/04/2013 et 12/04/2013 à la salle des associations.

Monsieur Michel FRANCOIS demande aux référents de préparer les réalisations effectuées suite aux dernières réunions

Monsieur Michel FRANCOIS informe que la traduction de la rubrique tourisme du site internet sera en ligne au printemps.

Intervention de Madame Françoise DEBIN, adjointe au Maire, en charge de l'environnement et du cadre de vie

PLU :

Le 21/02/2013 réunion PLU avec toute l'équipe municipale. La fin du zonage est prévu pour fin mars.

Madame Françoise Debin explique les différentes phases à venir du PLU :

- réunion avec les services de l'état pour validation,
- réunion publique d'information courant mai
- enquête publique
- validation du PLU en conseil municipal

Salle Polyvalente :

Les travaux de démolition ont démarrés. Actuellement les réunions de chantier ont lieu tous les mardi matin à 10h00. Le suivi du chantier demande une attention de tout instant pour s'assurer de la conformité entre le prescrit et le réalisé. Madame Françoise Debin explique qu'il faudra probablement envisager des recadrages budgétaires. Nous sommes toujours dans l'attente de l'étude ARCABOIS sur la résistance de la charpente afin de savoir s'il faut ou non renforcer par une poutre centrale (sur demande du bureau de contrôle). Une fois en possession des résultats de l'étude nous pourront établir le planning d'intervention des différents corps de métier. Il est prévu de réunir ultérieurement la commission environnement et cadre de vie pour approfondir les choix.

Madame Françoise Debin évoque les problématiques d'utilisation du gymnase lié à la poussière et informe que le gymnase sera complètement fermé 3 semaines à compter du 19/02/2013.

Madame Françoise Debin souligne l'aide efficace des services techniques pilotés par Monsieur LEFRANC pour le déménagement de la salle polyvalente et l'aménagement des autres salles communales.

Madame Françoise Debin informe que les travaux prévus à Bellevue sont reportés à mi-mars à cause des intempéries.

Le rapport des commissions effectué et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23h30. Adopté en séance ordinaire du Conseil municipal du Mardi 12 février 2013,

Le Maire,
Louis REMBLIER

Le Secrétaire de séance,
Aymeric DUVAL